

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Commissariat aux entreprises
de travaux publics et de bâtiment

Rectificatif à la circulaire n° 2001-75 du 24 octobre 2001 relative à la délivrance du certificat annuel de régularité et au contrôle annuel des entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP/B) soumises aux obligations de défense.

NOR : *EQUE0110211Z*

Pour la référence de la circulaire :

Au lieu de :

« *Référence* : arrêté du 1^{er} octobre 2001 portant création d'un certificat de régularité attestant la fourniture des renseignements concernant la ressource des entreprises de travaux publics et de bâtiment soumises aux obligations de défense. »

Lire :

« *Référence* : arrêté du 1^{er} octobre 2001 portant création d'un certificat attestant la régularité à l'égard de leurs obligations de défense des entreprises de travaux publics et de bâtiment visées par le décret n° 65-1104 du 15 décembre 1965 modifié. »